

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COLLEX-  
BOSSY**

---

**Séance ordinaire du mardi 11 mars 2025, à 19h30  
à la salle du Conseil municipal,**

**Présents**

Mme NOLL Dorothea, Présidente  
Mme TAHÉRI Odile, Vice-présidente  
Mme MORGANELLA Cecilia, Secrétaire  
M. BETTO Frédéric  
M. BLANC Kevin  
M. FERRILLO Maximilien  
M. KENDE Michael  
Mme MARQUES Nadia  
M. POTVIN Thierry  
M. VERARDI Tiziano

**Absents excusés**

Mme CONCANNON Kathryn  
M. CRÉTARD Pascal  
Mme GARCIA Sarah  
Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire  
Mme MOTA Rose Marie  
M. PESENTI Sébastien

**Exécutif**

M. MUÑOZ Ricardo, Maire  
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire

**Administration**

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale  
Mme FEE Améline, procès-verbaliste

---

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
  - a) Informations de l'Association des communes genevoises (ACG)
  - b) Course pédestre
  - c) Sortie du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
  - a) Autorisations de construire
4. Rapports des commissions
5. Délibération 1/2025 modifications règlement du Conseil municipal
6. Délibération 2/2025 modifications règlement fonds de décoration
7. Propositions individuelles et questions

\* \* \*

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h31 et souhaite la bienvenue à ses collègues. Absents, Mme Kathryn Concannon, M. Pascal Crétard, Mme Sarah Garcia, Mme Sylvie Malherbe, Mme Rose Marie Mota et M. Sébastien Pesenti sont excusés. Elle précise qu'en l'absence de nouvelle autorisation de construire, le point 3 a) est retiré de l'ordre du jour.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025**

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 18 février 2025.

Constatant l'absence d'observations sur le procès-verbal de la séance du 18 février 2025, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 9 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

**Par 7 oui, aucun non et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 18 février 2025.**

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

#### **2.1. Informations de l'Association des communes genevoises (ACG)**

La Présidente informe que le droit d'opposition des conseillers municipaux à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association des communes genevoises (ACG) qui a eue lieu le 20 novembre 2024 et qui concerne la rénovation du centre funéraire de St Georges n'a pas été activé.

#### **2.2. Course pédestre**

La Présidente informe que la 46<sup>e</sup> édition de la course pédestre à travers le coteau aura lieu le samedi 12 avril 2025. Les conseillers municipaux sont invités à y participer.

#### **2.3. Sortie du Conseil municipal**

La Présidente rappelle que la sortie du Conseil municipal se déroulera le 17 mai 2025. Il s'agit de la seule sortie de fin de législature. Une invitation est parvenue aux conseillers municipaux et le programme suivra prochainement.

---

### **3. Communications du Maire et des Adjoint**

Le Maire et ses Adjoint n'ont aucune communication à partager.

### **4. Rapports des commissions**

#### **4.1. Commission ad-hoc traitant du périmètre des Houchettes**

*(Rapport de M. Frédéric Betto, président)*

Lors de la séance du 19 février 2025, le nouveau concept des architectes et l'optimisation, qui avait été présentée aux membres de la commission par les architectes le 5 février 2025, ont été présentés à nouveau. Sur cette base, le plan financier a été revu et adapté. Trois versions de parking ont été présentées, le mini, le midi et le maxi. Suite à un tour de table, la majorité des membres de la commission préavisent la version maxi du parking.

Ensuite, M. Ricardo Muñoz a présenté un projet pour le IEPA. Ce projet sera affiné lors d'une autre séance de commission.

Des discussions sont à venir avec la commission Cohésion sociale et culture et la commission Infrastructures pour voir comment inclure les travaux demandés à la chapelle dans le projet des Houchettes.

#### **4.2. Commission Finances**

*(Rapport de M. Frédéric Betto, vice-président)*

Durant la séance du 4 mars 2025, la commission a préavisé à l'unanimité pour les deux délibérations qui seront présentées aux points 5 et 6 de la séance du jour.

#### **4.3. Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin**

*(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)*

Lors de la séance du 5 mars 2025, un point de situation par rapport au courrier du 20 janvier a été effectué. Pour rappel, le courrier de Mme Forsyth avait servi de ligne conductrice suite à la séance du 26 novembre 2024. Sur cette base, à chaque fin de mois à partir de fin février 2025, un point de situation est effectué. Le courrier prévu pour l'envoi aux riverains de la Ferme Gindre-Constantin avec l'état de situation des mesures prises jusqu'à fin février, a été lu et commenté lors de la séance du 5 mars 2025. Les modifications nécessaires y ont été apportées et le courriel a été envoyé le 6 mars 2025. La réponse de Mme Forsyth datant du 8 mars n'a pas encore été traitée.

Ensuite, la prise de position de la commission sur l'utilisation des aménagements extérieurs a été discutée. Divers points ont été relevés comme la sécurité des usagers, notamment des enfants, ainsi que le bruit. Il a également été demandé de ne pas mettre en place quelque chose de trop massif. La commission souhaite avancer prudemment sur ce point. Suite à ces commentaires, la Mairie travaille sur un document qu'elle soumettra lors de la prochaine commission.

Puis, la commission a traité la liste des 34 questions qui ont été reçues, suite à la rencontre de M. Frédéric Betto et Mme Dorothea Noll avec les familles Forsyth et Morel-Poussin, habitants du voisinage de la Ferme. Mme Isabelle Vetterli et Mme Martine Roset ont traité la liste de question efficacement. La Présidente les en remercie. La liste de questions a été parcourue, et pour chaque question, la rentrée en matière ou non a été discutée par la commission. Le document comprenant les réponses sera envoyé dans la semaine aux demandeurs par M. Frédéric Betto et Mme Dorothea Noll.

Tous les mails reçus en lien avec la Ferme Gindre-Constantin ont été mis à disposition sur le CMNet. Les conseillers ont ainsi pu en prendre connaissance. Les réponses sont généralement cosignées par Mme Dorothea Noll et M. Ricardo Muñoz.

#### **4.4. Commission Sports et manifestations**

*(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)*

---

Lors de la séance du 10 mars 2025, les dernières manifestations ont été passées en revue.

Concernant l'Escalade, il y a toujours le même problème. Beaucoup de personnes partent après le bris de la marmite. Une réflexion a eu lieu sur des éventuelles modifications à effectuer pour que la population reste plus longtemps. L'édition 2025 ayant lieu un samedi, le problème se règlera probablement en partie. L'idée d'amener un DJ en fin de soirée a été perçue positivement par les membres de la commission. Concernant les Vœux 2025, il a été constaté que les nouveaux habitants ont fortement apprécié l'invitation personnalisée et le cadeau qu'ils ont reçu. Cela sera à reconduire. Concernant la Flambée du bonhomme hiver, l'évènement a été un succès, mis à part un léger souci au début du cortège.

Un point de situation a ensuite été effectué pour les manifestations à venir. La prochaine manifestation est le Festival du film vert qui aura lieu au mois d'avril et qui est en cours d'organisation.

Pour finir, la commission a fait le point sur le GISMB. M. Frédéric Betto et Mme Dorothea Noll assisteront au conseil consultatif ayant lieu le jeudi 13 mars. Les points au sujet de M. Lucas Bofill seront soulevés lors de cette séance.

#### **4.5. Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la laiterie de Bossy et commission Infrastructures**

*(Rapport de M. Thierry Potvin, président de la Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la laiterie de Bossy)*

Une commission réunie a eu lieu le 13 janvier 2025. Un atelier concernant la route d'Ornex est en cours d'organisation par Mme Sylvie Malherbe. Il aura certainement lieu le 5 avril.

Mme Dorothea NOLL ajoute que la population sera prochainement invitée à cet atelier par le biais d'un flyer.

#### **5. Délibération 1/2025 modifications règlement du Conseil municipal**

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 9 conseillers municipaux sur 14 sont présents, la Présidente ne vote pas).

### **COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**

#### **D É L I B É R A T I O N**

**1/2025**

#### **Délibération relative à des modifications apportées au règlement du Conseil municipal de la commune de Collex-Bossy**

Vu les modifications des articles 44 et 45 de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025, modifient la notion « maire et adjoints » en « conseil administratif »

Vu les modifications des articles 18 al. 2 let.a, 28 al. 1, 30 al 1, 30A al. 1 et 92 LAC, soit l'approbation de résolution à la place de délibération pour les dossiers de naturalisation des personnes de plus de 25 ans.

Vu la révision de la LAC qui intègre une écriture plus inclusive et neutre en termes de genre

Vu le règlement communal du conseil municipal (LC\_15\_111), voté le 10 avril 1991 approuvé par le Conseil d'État le 17 juin 1991 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1991

Vu le rapport de la commission des finances du 4 mars 2025

Conformément à l'article 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

DÉCIDE

**Par 9 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,**

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du conseil municipal, du 1er juin 1991, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au 1er juin 2025 ou le lendemain de l'approbation par le département compétent si cette approbation intervient après le 1<sup>er</sup> juin 2025.

**Dorothea NOLL, Présidente du Conseil Municipal**

**6. Délibération 2/2025 modifications règlement fonds de décoration**

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 9 conseillers municipaux sur 14 sont présents, la Présidente ne vote pas).

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

## D É L I B É R A T I O N

2/2025

**Délibération relative à des modifications apportées au règlement du fonds de décoration de la commune de Collex-Bossy**

Vu les modifications des articles 44 et 45 de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025, modifient la notion « maire et adjoints » en « conseil administratif »

Vu la révision de la LAC qui intègre une écriture plus inclusive et neutre en termes de genre

Vu le règlement communal du fonds de décoration (LC\_15\_251), voté le 20 avril 2010 et entré en vigueur le 20 avril 2010

Vu le rapport de la commission des finances du 4 mars 2025

Conformément à l'article 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

**Par 9 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,**

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du fonds de décoration de la commune de Collex-Bossy, du 20 avril 2010, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au 1er juin 2025 ou le lendemain de l'approbation par le département compétent si cette approbation intervient après le 1<sup>er</sup> juin 2025

**Dorothea NOLL, Présidente du Conseil Municipal**

La Présidente explique qu'il s'agit de formalités concernant, dès la prochaine législature, le passage à « Conseil administratif » et non plus « Maire et Adjoints ». Quelques mots sont à modifier dans les règlements communaux.

---

## 7. Propositions individuelles et questions

### 7.1. Feux douane Bossy

*(Question de M. Tiziano Verardi)*

**M. Tiziano VERARDI** rappelle que des feux ont été mis en place à la douane de Bossy. Il a reçu certains mauvais échos par rapport à cette situation. Il demande des retours concrets et chiffrés sur ces feux pour la prochaine séance de la commission Infrastructures.

**M. Ricardo MUÑOZ** répond qu'un comité technique des petites douanes nord aura lieu le 13 mars 2025. Il est attendu qu'un premier bilan de cette mesure soit effectué par l'OCT. S'il obtient des informations, il les transmettra à Mme Sylvie Malherbe afin qu'elle les communique à la commission Infrastructures. En effet, un suivi de la mesure par les autorités cantonales est en place, car cela figure sur une route cantonale et la mesure a été proposée par le canton.

### 7.2. Utilisation de micro lors des séances du Conseil municipal

*(Suggestion de M. Odile Tahéri)*

**Mme Odile TAHERI** propose que les conseillers municipaux utilisent un micro lors des séances du Conseil municipal, afin que le public entende mieux ce qui se dit.

**M. Skander CHAHLAOUI** suggère que les conseillers parlent plus fort.

\* \* \*

La séance est levée à 19h49 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes. À l'issue de la séance de questions, la Présidente sonne la fin de la séance à 19h56.

**La présidente du Conseil municipal** :  
Dorothea Noll

**La vice-présidente du Conseil municipal** :  
Odile Tahéri

**La procès-verbaliste** :  
Améline Fee